



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

SERVICE : ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE

Affaire suivie par : Valérie SAMONDES

N°D2024-21-AGJ

OBJET : MAISON DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLE DE PENNE D'AGENAI - AVENANT 1 BAIL PROFESSIONNEL – MADAME CHANUT DIÉTÉTICIENNE – MADAME FERRON PSYCHOLOGUE – MADAME DEL BORRELLO ERGOTHÉRAPEUTE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision n°D2017-178-AG en date du 21 décembre 2017 relative au bail professionnel du cabinet médical (14,64 m²), de la Maison de Santé Pluri professionnelle à Penne d'Agenais avec Madame CHANUT Caroline, Diététicienne et Madame FERRON Camille, Psychologue ;

Vu le bail professionnel signé en date du 22 décembre 2017, relatif à la location du cabinet médical (14,64 m²) de la Maison de Santé Pluri professionnelle à Penne d'Agenais avec Madame CHANUT Caroline, Diététicienne et Madame FERRON Camille, Psychologue ;

Vu la demande conjointe de Madame CHANUT Caroline, Diététicienne, de Madame FERRON Camille, Psychologue et de Madame DEL BORRELLO Margaux, Ergothérapeute, en date du 19 janvier 2024 souhaitant partager le cabinet médical (14,64 m²), à compter du 1^{er} février 2024 ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot, dans le cadre de sa politique, de renforcer le maintien des activités de soins sur son territoire, il y a lieu d'établir un avenant au bail professionnel initial, avec Madame CHANUT Caroline, Diététicienne, Madame FERRON Camille, Psychologue et Madame DEL BORRELLO Margaux, ergothérapeute ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De signer l'avenant 1 au bail professionnel avec Madame CHANUT Caroline, enregistrée sous le numéro SIREN 538 309 493 et ADELI 479500548, Madame FERRON Camille enregistrée sous le numéro SIREN 832 128 904 et ADELI 479303778 et Madame DEL BORRELLO Margaux enregistrée sous le numéro SIREN 897 946 695 et ADELI 479401093 pour la location du cabinet médical (14,64m²), de la Maison de Santé Pluri professionnelle sis 29 avenue de la Myre Mory 47140 Penne d'Agenais, à compter du 1^{er} février 2024 ;

2°) – De préciser que le loyer mensuel de location est fixé à un montant total de cent soixante-douze euros et six centimes (172 ,06 €) :

- soit cent quatorze euros et soixante-dix centimes (114,70 €) à la charge de Madame CHANUT Caroline, occupant à hauteur de 4/6 du temps le cabinet ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

AR Prefecture

047-200068930-20240124-D2024_21_AGJ-AR
Reçu le 02/02/2024

- soit vingt-huit euros et soixante-huit centimes (28,68 €) à la charge de Madame FERRON Camille, occupant à hauteur de 1/6 du temps le cabinet ;
- et vingt-huit euros et soixante-huit centimes (28,68 €) à la charge de Madame DEL BORRELLO Margaux, occupant à hauteur de 1/6 du temps le cabinet ;

Auquel se rajoute les charges prévisionnelles fixées à un montant total de soixante-treize euros et vingt centimes (73,20 €) :

- soit quarante-huit euros et quatre-vingt centimes (48,80 €) à la charge de Madame CHANUT Caroline, occupant à hauteur de 4/6 du temps le cabinet ;
- soit douze euros et vingt centimes (12,20 €) à la charge de Madame FERRON Camille, occupant à hauteur de 1/6 du temps le cabinet ;
- et douze euros et vingt centimes (12,20 €) à la charge de Madame DEL BORRELLO Margaux, occupant à hauteur de 1/6 du temps le cabinet ;

3°) – Précise que les modalités pratiques à cette location sont définies dans le bail initial et l'avenant 1 au bail professionnel signé entre les parties ;

4°) - De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 24 janvier 2024



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 02 février 2024
Reçu en Sous-préfecture le :
Publié ou Notifié le : 02 février 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com